

Bibliographie

CONTENAU (G.). — *La Glyptique syro-hittite*. — Paris, Geuthner, 1922, 217 p. 8°, et 48 planches.

Cet ouvrage est le tome II de la *Bibliothèque Archéologique et Historique* que publie le Service des Antiquités et des Beaux-Arts de Syrie. M. Contenau est un des collaborateurs les plus actifs de ce service, un des meilleurs connaisseurs de l'archéologie orientale. Il avait déjà donné en 1917 dans la *Revue d'assyriologie* un travail sur *Les cylindres syro-hittites*. Son livre contient tout ce qu'on pouvait savoir de la glyptique syro-hittite en 1922 : il faut préciser les millésimes, car depuis l'établissement des mandats français et britannique dans ce qui fut la Turquie d'Asie, le rythme des découvertes est si pressé que l'histoire et l'archéologie des anciens peuples orientaux sont en perpétuel renouvellement.

Le terme « syro-hittite » est mi-géographique, mi-historique. Il exprime à la fois que l'art étudié est celui des peuples que nous appelons les Hittites, et que la Syrie est une des deux régions principales d'où proviennent les monuments de cet art, l'autre étant la Cappadoce, où la puissance hittite avait son centre (Boghaz-Keui) lors de son apogée.

La glyptique syro-hittite est représentée par les petits objets qui servaient à imprimer, sur l'argile fraîche des tablettes où le scribe venait d'écrire un acte, la marque personnelle de l'intéressé. Ces objets sont tantôt des cachets plats et tantôt des cylindres : M. Contenau admet que le cylindre est d'origine sémitique, tandis que le cachet est non-sémitique (sumérien, égéen). La civilisation syro-hittite n'étant pas homogène, cylindres et cachets s'y rencontrent concurremment à toutes les époques.

M. Contenau étudie avec soin tous ces petits monuments, ceux que nous possédons en original et ceux dont nous ne connaissons que les empreintes. Ses 48 planches comprennent plus de 350 documents, reproduits en dessins au trait. L'intérêt spécial de la glyptique est qu'elle nous permet de remonter, dans l'art hittite, jusqu'au XXIV^e siècle environ, alors que la grande sculpture, pour le moment, ne fournit de monuments datables qu'à partir du XIV^e siècle.

L'auteur commence par indiquer les caractères propres de la glyptique syro-hittite : particularités d'écriture, de costume, de croyances religieuses exprimées par des symboles. Pour le style, le trait dominant et persistant de cet art semble être la tendance à la complication, à la surcharge.

Ensuite un chapitre est consacré à chacune des trois périodes que distingue M. Contenau. La première va du XXIV^e siècle au

XVI^e ; des éléments propres aux Hittites y voisinent avec des éléments empruntés à la Chaldée ; M. Contenau s'attache surtout, pour cette période, à décrire les empreintes des tablettes cappadociennes. Dans la seconde période, du XVI^e siècle au XI^e, les motifs syro-hittites tiennent la première place, l'influence de la Chaldée n'est plus sensible ; c'est au contraire la glyptique syro-hittite qui agit vers l'est, sur la glyptique assyrienne. Mais elle-même, cependant, subit des actions extérieures : celle des Egyptiens, celle des Egéens et particulièrement des Chypriotes. Les monuments sont en majorité de provenance syrienne. La troisième période (XI^e siècle-VI^e) est une époque de décadence artistique comme de décadence politique : les Hittites, qui, après la chute de Boghaz-Keui, ont transféré leur capitale sur l'Euphrate, à Karkémish, sont soumis dans tous les domaines à l'influence de l'Assyrie.

Ce livre précis confirme les vues générales exprimées dans les premières pages : p. 9, le vocable de Syro-Hittites recouvre « un « amalgame de populations certainement différentes, auxquelles « un élément prépondérant a assuré l'unité » ; p. 2, « la gravure « sur pierre syro-hittite n'est qu'une phase de l'évolution d'un « art plus général que l'art sumérien, babylonien, assyrien. On « peut le qualifier de mésopotamien ; ses manifestations, répandues sur toute l'Asie antérieure, ne sont que des variantes de « cet art, disséminées dans le temps et dans l'espace ; leur développement suppose des échanges d'influences entre les différents « rameaux qui en sont issus. »

Eugène ALBERTINI.

Les langues du monde, par un groupe de linguistes, sous la direction d'A. MEILLET et Marcel COHEN, avec 18 cartes linguistiques hors texte (Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, XVI^e. — Paris, Ed. Champion, 1924.

« Les auteurs du présent recueil », écrit M. A. Meillet dans les premières lignes de l'avant-propos, « ont voulu donner une idée « de la répartition des langues dans le monde, en tenant compte « de l'histoire de ces langues », l'essentiel étant de « marquer, « pour chaque domaine, l'état actuel de nos connaissances. »

Autrement dit, ce « bref manuel », qui comporte pourtant plus de 800 pages, répond à deux sortes de préoccupations : l'une, plus proprement linguistique, qui est évidemment la principale et sur laquelle on nous excusera néanmoins de ne pas insister ici autant qu'il le faudrait ; l'autre, qui intéresse plus spécialement les historiens et les géographes.

La première est d'apporter une classification des langues du monde, qui ait une valeur scientifique et une utilité pratique.

M. A. Meillet a exposé maintes fois ailleurs les principes de la classification généalogique, qui doit remplacer la vieille division périmée en langues isolantes, agglutinantes et flexionnelles. Il les résume dans une courte introduction.

« Lorsqu'une langue est parlée sur un domaine étendu et que les individus qui l'emploient viennent à cesser d'avoir les relations régulières et continues qui maintenaient l'unité de langue, les changements qui ont lieu dans les diverses parties du domaine ne sont pas identiques ; et, au bout d'un temps variable suivant les cas, les différences entre les parlars locaux qui continuent la langue d'abord commune deviennent telles que les occupants des diverses régions cessent de se comprendre aisément entre eux... Une famille de langues est l'ensemble des parlars plus ou moins différenciés entre eux, qui continuent une même langue commune. »

M. A. Meillet ne cache pas que certaines langues paraissent pour le moment rebelles à une pareille méthode de classement. Il y a lieu de tenir compte de l'imperfection actuelle de nos connaissances, comme c'est le cas pour les langues américaines. Dans d'autres cas, par exemple pour les langues d'Extrême-Orient ou pour certains idiomes soudanais, c'est la structure même de la langue qui dissimule les éléments de comparaison employés ailleurs pour dénoncer la parenté. Mais « en fait, par tout où on a des données suffisantes, les langues, — quel que soit le degré de civilisation de ceux qui les parlent —, semblent se ramener de plus en plus à un petit nombre d'origines communes, au fur et à mesure qu'elles sont mieux étudiées. »

Cette classification généalogique fournit le plan de l'ouvrage. Mais, tout en décrivant les langues de manière à mettre en évidence leur groupement en familles, les auteurs ont eu le souci constant de montrer leur répartition géographique. Toutes les fois que c'est possible, chaque chapitre contient un essai de statistique des individus qui parlent une même langue. Bien plus, et ceci est une tentative nouvelle dans un ouvrage de ce genre, une série de cartes hors texte figure l'aire d'extension de chaque domaine linguistique :

- carte des langues de l'Europe actuelle, par J. Vendryès.
- cartes du chamito-sémitique, du domaine linguistique berbère, des langues de la région éthiopienne, par M. Cohen,
- carte des langues finno-ougriennes, par A. Sauvageot,
- des dialectes turcs, mongols et tongouzes, par J. Deny,
- du japonais et des langues dites hyperboréennes, par S. Elis-séev,
- de la langue basque, d'après Paul Broca,
- schème de la répartition des langues caucasiques, par N. Troubetzkoy,
- carte des langues de l'Inde, par Jules Bloch,
- du groupe sino-tibétain et des langues austro-asiatiques, par J. Przyluski,

— des langues australiennes, d'après le Père Schmidt,
— carte linguistique du Soudan et de la Guinée, par M. Delafosse,

— cartes linguistiques de l'Amérique, par P. Rivet.

Etant donné l'échelle nécessairement réduite de ces cartes, les limites figurées n'offrent qu'un tracé généralisé. Du reste, en dehors de quelques régions européennes, où des recherches ont été faites avec exactitude dans le but de fixer des frontières politiques, l'insuffisance ou la partialité des données statistiques sont telles qu'il faut renoncer à une plus grande précision. « Ce « n'est que dans un nombre de cas relativement restreint qu'on « aurait pu marquer exactement la coexistence de plusieurs lan-
« gues sur un même domaine, la densité de la population par-
« lant chaque langue, le degré d'unité de chaque idiome, etc... »

D'autre part, et cela est naturel dans un ouvrage de linguistique, ces cartes ne concernent que les langues en quelque sorte autochtones, qu'elles soient proches ou non de leur disparition. Aussi n'y trouvera-t-on pas figurée, par exemple, l'extension des langues européennes, véritables « langues communes » du monde actuel, dans les grands territoires de colonisation de la race blanche.

Il ne faut donc pas chercher dans ces cartes ce qu'il leur est impossible de donner. Elles n'en offrent pas moins, réunis sous une forme commode, les éléments d'un tableau linguistique du monde, qu'on aurait eu sans doute grand peine à rassembler auparavant. A ce titre, l'ouvrage rédigé sous la direction de MM. A. Meillet et M. Cohen constitue pour tout historien un répertoire extrêmement précieux.

Marcel LARNAUDE.

NOEL (P.). — *Petit Manuel Français-Kanouri*. — Paris, Geuthner, 1923, in-16, 130 pages.

L'ouvrage du Dr Noel n'est pas le premier qui concerne le Kanouri. Dans une préface, M. Delafosse a dressé la liste de tous ceux qui l'ont précédé : liste déjà longue, pour une langue parlée au cœur même de l'Afrique. Mais c'est une langue importante : elle est répandue tout autour du Tchad et au Nord jusqu'aux oasis du Kowar, sur un territoire d'une étendue égale à celle de la France ; elle est parlée, d'après l'estimation de Duisburg, par deux millions d'individus environ ; elle est enfin l'idiome dominant dans les parties habitées des régions que parcouraient les caravanes de Tripoli au Tchad après avoir dépassé le Fezzan.

Parmi les ouvrages récents, il est bon de rappeler en particulier ceux de von Duisburg et de Benton. L'œuvre du Dr Noel n'est pas sans s'apparenter étroitement à la leur. Les trois auteurs appartiennent à ce même type d'officiers et d'administrateurs de tous pays, qui s'intéressent à la langue des populations

au milieu desquelles ils vivent. Duisburg a rédigé une grammaire Kanouri en allemand ; Benton, connu déjà par des travaux originaux, l'a traduite en la remaniant, en anglais ; et, en somme, le Dr Noel l'a adaptée en français. Ce dernier conduit, en effet, son exposé grammatical de façon identique, mais s'il utilise, il ne démarque pas ; il sait par d'heureux remaniements, d'heureuses suppressions, améliorer le texte et présenter en définitive une œuvre nette et sobre. En outre, il s'appuie sur des observations personnelles et recueille des textes originaux. C'est une contre-épreuve. Plus encore : tandis que von Duisburg étudie la langue de Dikoa au Kameroun, il étudie celle de Bilma dans le Kawar, et permet ainsi de conclure, — en dépit de quelques différences de détail — à la profonde unité du Kanouri.

Et maintenant l'on aimerait avoir de cette langue non plus seulement un manuel pratique mais une étude scientifique ; on voudrait savoir, par exemple, ce que recouvrent, en fait d'aspect ou de temps, les rubriques traditionnelles de 1^{er}, 2^e présents, de futur, de parfait, voire de passé indéfini, ou ce que représentent au juste ces post-positions que le Dr Noel et Benton ont traitées comme des désinences casuelles du nom. C'est que cette langue, avec son jeu morphologique de voyelles et de particules — jeu infiniment riche — est singulièrement intéressante, aux confins des langues à classes nominales et, pour les berbérissants en particulier, aux confins du Berbère.

André BASSET.

AL-HASAN B. MOHAMMED B. AL-HASAN AÇ-ÇAGHANI. — *Kitâb Yaf'ûl*, texte publié par H. H. Abdel-Wahhâb, in-8° carré, 39 pages. — Tunis [1924].

L'auteur de cet opuscule, mort en 650/1252 (Brockel. I. 360), est connu comme traditionniste et surtout comme philologue faisant autorité. Des 32 ouvrages qu'on lui attribue, il n'a été publié que *Kit. al-adhdâd* (Beyrouth, 1913) qui est un recueil de mots à sens contraire, et que *Kit. Yaf'ûl* que vient de faire paraître un des plus modernes savants de Tunis. L'ouvrage est consciencieusement présenté : biographie assez détaillée de l'auteur, liste de ses ouvrages avec indication de ceux qui existent encore, notes au bas des pages parfois assez judicieuses, supplément au travail d'aç-Çaghâni contenant environ une quinzaine de mots, index des noms propres.

A ces mots de la forme *Yaf'ûl* où le *Ya* est prosthétique, on peut ajouter : *Yaghmûr* (cf. Moqqarî, *Analectes*, I, 533 et passim ; *Dahira saniyya*, 153 et passim), *Yaqdûm* (cf. Yâqût, *Mo'djam* dans art. ach-Chawbak), *Yas'ûn* (cf. Ibn al-Abbâr, *Takmila*, Alger, 1920, pp. 80, 103 et 185.

M. BEN CHENEB.

BERNARD (Augustin), professeur de géographie et colonisation de l'Afrique du Nord à la Faculté des Lettres de Paris. — *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de la Tunisie*, faite par ordre de M. Lucien Saint, Résident général de France à Tunis, avec une carte hors texte en couleurs, 9 planches de photographies hors texte et 15 croquis dans le texte. — In-8°. — Tunis, Imprimerie J. Barlier et Cie, 1924.

M. Augustin Bernard a publié récemment les résultats d'une enquête administrative sur le mode d'habitation des indigènes de l'Algérie (1). Sur sa demande, M. le Résident de France à Tunis a prescrit en 1921 une enquête semblable dans la Régence.

Comme le précédent, le nouveau mémoire classe et commente les observations faites par les Contrôleurs civils et par les Officiers du Service des Affaires indigènes ; il reproduit de nombreux extraits des rapports établis par eux. A ces rapports sont empruntés également les éléments d'un essai de dénombrement par cheikhats des types d'habitations indigènes. Neuf planches de phototypies et de nombreux croquis illustrent la description. Enfin une belle carte en couleurs à 1 : 1.500.000^e, accompagnée d'un carton représentant la densité de la population indigène en 1921, indique l'aire d'extension de chaque mode d'habitat. Cette carte est la conclusion logique d'une enquête, qui veut être avant tout géographique ; elle constitue un document entièrement nouveau et d'un très grand intérêt.

Elle nous montre, au Nord, à l'Est, au Sud de la Tunisie, des domaines distincts, dans chacun desquels prédomine un seul type d'habitation. Le gourbi, ici simple hutte de branchages, est l'abri normal des habitants de la région forestière, qui s'étend entre la côte septentrionale et la Médjerda ; à ce point de vue, comme à tant d'autres, la Kroumirie est bien le prolongement des Kabyles forestières de la Numidie voisine. La côte orientale de Bizerte à Gabès d'autre part, avec ses cités et ses bourgades entourées d'olivettes, auxquelles rien ne ressemble en Algérie, est le domaine de la maison à terrasse, le toit de tuiles étant à peu près inconnu en Tunisie. Enfin la tente est seule utilisée par les nomades dans la majeure partie des steppes de la Tunisie méridionale.

Mais dans toutes les régions intermédiaires, c'est-à-dire dans le pays de montagnes et de plaines hautes ou basses compris entre la Médjerda et la Dorsale tunisienne, les teintes de la carte se confondent en un hâriolage tel qu'il n'en existe pas d'exemple, semble-t-il, sur la carte algérienne, où les domaines restent généralement plus tranchés. Le gourbi, caractérisé toujours, quel que soit maintenant l'appareil des murs, par une légère toiture

(1) Voir *Revue Africaine*, 64^e année, n^o 315, 2^e trimestre 1923, p. 369-373.

végétale, paraît encore l'habitation la plus fréquente ; il déborde au Sud dans les steppes du Contrôle de Kairouan et dans une partie de celui de Sousse ; il se rencontre même dans l'intérieur du Contrôle de Sfax. Mais, dans toute cette étendue, tente et maison tiennent aussi une place importante, et l'une ou l'autre, ou les deux à la fois, sont presque partout mélangées aux gourbis.

A vrai dire, dans ces régions où les cultures ou les plantations s'étendent de plus en plus, la tente paraît être surtout une sorte de survivance. « Le genre de vie et les occupations ne diffèrent guère entre les habitants de la tente et ceux du gourbi. « Bien des gens, comme le signalent les rapports, ont à la fois « leur maison et leur tente,... sorte de villa ambulante, qui double la maison et la supplée à l'occasion. »

Au contraire, la maison est nettement en voie d'extension. Au Nord de la Dorsale, ces progrès se manifestent par l'augmentation du nombre des habitations fixes, et aussi par l'amélioration des procédés de construction. Hors de la région forestière, le gourbi lui-même est en bien des endroits édifié avec tant de soin qu'on hésite à lui conserver son nom. Malgré les principes posés, il n'est pas toujours facile de le distinguer d'une maison un peu fruste. C'est qu'il n'y a pas une différence d'espèce entre le gourbi aux murs de pierres sèches et à toit de chaume de la planche II, fig. 8, et la maison de la planche IV, fig. 7, dont les murs sont aussi en pierres sèches, et dont la toiture légèrement arquée est faite de branchages recouverts de chaux. En fait, plusieurs contrôleurs (Bizerte, Maktar, Zaghouan) signalent des gourbis, que leurs toits recouverts d'argile ou de terre rendent sans doute bien semblables à des maisons. Inversement, les maisons indigènes qui nous sont décrites à Téboursoûk, Medjez-el-Bab, le Kef, Maktar, ont généralement une toiture légère recouverte de terre, mais non de maçonnerie.

C'est seulement dans la partie de la steppe voisine des Sahels, que le toit des maisons est une véritable terrasse, supportée par des poutres de bois ou des voûtes de briques (rapports de Zaghouan, de Sousse et de Sfax). Ces maisons se rencontrent plus loin dans l'intérieur qu'on ne s'y attendait peut-être ; notez d'ailleurs que la carte n'est pas une carte de densité, et que ces maisons de la steppe sont fort peu nombreuses en arrière de la ligne des sebkhas. En tout cas, elles paraissent bien suivre l'extension des plantations d'oliviers à partir de la côte. Par là, comme par leur architecture, elles témoignent de l'influence exercée par tous les foyers de vie citadine, petits ou grands, qui sont la parure charmante et originale du rivage oriental de la Tunisie.

Ainsi, en voilà une preuve nouvelle, la forme de l'habitat n'est pas seulement le reflet du milieu physique. Elle traduit tout autant la persistance de certaines traditions ou la transfor-

mation des conditions économiques. Et c'est précisément un des intérêts de l'enquête que de fixer l'image actuelle de l'habitation tunisienne et de permettre les comparaisons avec des recensements ultérieurs.

L'enquête s'est étendue jusqu'aux Territoires du Sud. On y lira avec intérêt la description des maisons généralement très perfectionnées groupées en Ksours dans les oasis du Djerid, ou éparses dans le grand jardin verdoyant qu'est l'île de Djerba. On y trouvera également des détails nouveaux sur le type singulier et la répartition des habitations plus primitives du Djebel et de la Djefara : demeures souterraines des Matmatas taillées dans le limon du plateau, — grottes affouillées entre les bancs calcaires de la falaise, — « Ksours à ghorfas » de la plaine, « qui semblent bien dériver des grottes souterraines, dont elles ont conservé l'architecture en la projetant en quelque sorte à l'air libre. »

De la carte de l'habitation rurale dans l'Afrique du Nord, il ne reste donc plus qu'à dresser la partie marocaine. Nous disposons déjà d'une bonne étude sur les genres de vie du Maroc et les formes d'habitat qui sont en rapport avec eux (1). Œuvre d'une élève de M. Aug. Bernard, elle a été rédigée à une époque où l'on ne pouvait guère utiliser que des documents bibliographiques ou personnels. Nul doute qu'une enquête semblable à celles entreprises en Algérie et en Tunisie, ne permette de la compléter utilement.

Marcel LARNAUDE.

AZAN (Colonel Paul). — *L'expédition de Fez* (Introduction de M. le Maréchal Lyautey. Préface du Général Moinier). — Paris, Berger-Levrault, 1924, in-8°, XXII, 349 p., 114 photographies, 2 cartes hors texte.

L'expédition de Fez en 1911 tient dans l'histoire des relations franco-marocaine une place particulièrement importante. Elle a été la conclusion de l'œuvre poursuivie de 1907 à 1910 et la préface du traité de protectorat. L'ouvrage du colonel Azan présente l'exposé des événements d'ordre militaire et d'ordre politique qui s'y rattachent. L'auteur a tiré sa documentation des Archives de la Guerre et de celles des Affaires étrangères ; il l'a complétée par des renseignements émanant d'officiers qui prirent part à la campagne. De ces divers documents, quelques-uns ont été publiés soit dans le *Livre Jaune* relatif aux affaires marocaines, soit dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, mais la

(1) Suzanne NOUVEL, *Nomades et sédentaires au Maroc*, avec deux cartes hors texte [dont une des types d'habitations rurales au Maroc], Paris, Larose, 1919.

plupart étaient, au moment de la rédaction de l'ouvrage et sont encore aujourd'hui inédits. Deux cartes hors texte dressées par les soins du service géographique du Maroc permettent au lecteur de suivre les opérations militaires ; des photographies bien choisies illustrent le texte, un index des noms propres facilite les recherches.

Il ne saurait être question d'analyser par le menu un ouvrage de ce genre ; nous nous contenterons d'en indiquer les lignes générales. L'auteur suit aussi rigoureusement que possible l'ordre chronologique. Il commence donc par rappeler les événements qui amenèrent l'intervention de la France : révolte des tribus de la région de Fez, blocus de cette ville par les rebelles, appel adressé au gouvernement français par Moulay Hafid. Un chapitre est consacré aux préparatifs de l'expédition. Le gouvernement avait d'abord décidé l'envoi d'une colonne de ravitaillement uniquement composée de troupes marocaines ; il voulut ensuite la faire appuyer par des éléments européens et finit par prescrire la formation d'un corps expéditionnaire comprenant des forces françaises et des forces indigènes. Des renforts furent envoyés d'Algérie à cet effet.

Le retard résultant de ces résolutions successives et parfois contradictoires fut heureusement compensé par la rapidité de l'exécution. Grâce aux prudentes dispositions du général Moinier, chargé de la direction des opérations, et grâce à l'ardeur des troupes, le corps expéditionnaire parti de Kenitra le 11 mai, traversa le pays sans rencontrer de résistance sérieuse, arriva devant Fez le 21 mai et débloqua la ville dont la situation commençait à devenir critique.

Ce premier résultat obtenu, il importait de rétablir la tranquillité dans les environs de la capitale et de raffermir l'autorité ébranlée du sultan. Le général Moinier s'y employa très activement de concert avec le consul de France à Fez, M. Gaillard. Il s'efforçait, en même temps, d'assurer le ravitaillement du corps expéditionnaire et la sécurité de la ligne d'étapes. L'occupation de Meknès (5-8 juin) amena la soumission du prétendant Moulay Idris ; une démonstration dans le Zerhoun détermina les chorfa de Moulay Idris à reconnaître l'autorité de Moulay Hafid ; l'établissement d'une garnison chérifienne à Kasbat el Hajeb tint en respect les tribus berbères.

L'occupation de Meknès devait, aux termes des instructions du gouvernement, marquer la fin de la campagne. Le général Moinier reçut l'ordre de regagner la Chaouïa. Il se replia sur la côte par la route directe Meknès-Rabat que des postes fortifiés protégèrent contre les attaques éventuelles des Zaër.

L'intervention de l'Allemagne et la période de tension qui suivit l'envoi du « Panther » à Agadir amenèrent un ralentissement des opérations militaires. Celles-ci se réduisirent à une colonne

de pacification chez les Zemmour dissidents et à l'installation d'une garnison chérifienne à Sefrou. Dans le même temps se poursuivait l'organisation des régions soumises à l'influence française. Elles furent divisées en secteurs subdivisés eux-mêmes en cercles pourvus de bureaux de renseignements et commandés par des officiers français. La tâche de ceux-ci était fort délicate : les instructions qui leur avaient été données leur prescrivaient, en effet, d'éviter toute apparence d'administration directe et toute mesure pouvant porter atteinte à la souveraineté du sultan. De là des malentendus et des conflits parfois assez graves.

Le traité franco-allemand du 4 novembre 1911 rendit enfin au général Moinier sa liberté d'action. Par une série d'opérations souvent très dures (janvier-avril 1912), il pacifia tout le pays au Nord et au Sud de la ligne d'étapes et garantit ainsi la sécurité indispensable aux communications.

Le désistement de l'Allemagne avait, pour conséquence inévitable l'établissement du protectorat français. Les négociations entamées à Paris dès le mois de mars 1911, furent reprises à partir du mois d'octobre. Retardées par les exigences de Moulay Hafid désireux de sauvegarder, en même temps que l'autorité chérifienne, ses intérêts personnels, elles aboutirent à la rédaction d'un projet qui s'inspirait à la fois de l'expérience tunisienne et de la situation particulière résultant des conventions de 1904 avec l'Angleterre et l'Espagne. Le traité apporté par M. Regnault, à Fez, où s'était rendu de son côté le général Moinier, fut accepté par Mouley Hafid et signé le 30 mars 1912. Une ère nouvelle commençait pour le Maroc.

L'historique d'une période aussi remplie ne laissait pas que d'être malaisé. A vouloir être complet, l'auteur risquait de paraître confus. Le colonel Azan a su éviter cet écueil. L'abondance des détails ne masque pas l'ensemble et n'empêche jamais le lecteur de saisir l'enchaînement des faits. La corrélation de l'action militaire et de l'action diplomatique est notamment mise en pleine lumière. Aussi, bien que l'auteur ait entendu se limiter au rôle d'annaliste, de l'exposé même des faits se dégagent des conclusions que l'historien ne peut se dispenser de retenir. D'abord, les embarras suscités à la France par la nécessité d'observer les conventions antérieures et la crainte d'éveiller par des mesures intempestives ou imprudentes la méfiance des puissances rivales ; ensuite et surtout les difficultés tenant à la « dispersion des pouvoirs ». Il y a, en effet, dualité d'impulsion : le ministre de la guerre assume la direction des opérations, mais son collègue des Affaires étrangères prétend conserver la haute main sur la politique marocaine. Les inconvénients de cette dualité se sont fait sentir dès le premier jour et se sont accentués par la suite. Les pouvoirs du général commandant le corps expéditionnaire et ceux des représentants du quai d'Orsay n'ont jamais été stricte-

ment délimités et, peut-être, ne pouvaient-ils pas l'être. L'ambiguïté de cette situation n'échappait pas au maghzen qui, à diverses reprises, essaya d'en profiter pour retarder ou entraver l'exécution de mesures reconnues indispensables telles que la réforme de l'armée chérifienne ou l'organisation des régions occupées. La bonne volonté réciproque des agents militaires et civils leur permit pourtant, en dépit de quelques tiraillements inévitables, de surmonter les obstacles qui s'opposaient à l'accomplissement de leur mission. Le colonel Azan rend pleine justice à leurs efforts. Encore qu'il s'interdise de « dépeindre et d'interpréter les personnages mis en scène » la personnalité du général Moinier se détache pourtant au premier plan. Ses talents de chef et d'organisateur, son esprit de décision, son sens politique assurèrent le succès de l'expédition et lui permirent de porter tous ses fruits.

La richesse de la documentation, l'objectivité de la méthode, la clarté de l'exposition, assignent au livre du colonel Azan une place de choix dans la « littérature marocaine ». C'est une contribution des plus utiles à l'histoire de l'établissement du protectorat, aucun historien ne pourra se dispenser d'y recourir. Il serait maintenant fort désirable que les débuts du nouveau régime du 30 mars 1912 au commencement de la guerre de 1914, fissent l'objet d'un travail analogue. Personne n'est plus qualifié que le colonel Azan pour l'entreprendre.

Georges YVER.
